

Salle du conseil  
Hôtel de ville  
Moncton (N.-B.)  
20 novembre 2023  
16 h

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

### PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse  
Monique LeBlanc, conseillère  
Marty Kingston, conseiller  
Paulette Thériault, conseillère  
Shawn Crossman, maire adjoint

Charles Léger, conseiller  
Daniel Bourgeois, conseiller  
Bryan Butler, conseiller  
Dave Steeves, conseiller (Webex)  
Susan Edgett, conseillère  
Paul Richard, conseiller

### SONT ÉGALEMENTS PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim  
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif  
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables  
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels  
Alexandre Binette, directeur général, Opérations  
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances  
Jocelyn Cohoon, directrice générale, Services communautaires  
Chuck Savoie, directeur, soutien aux services de police, et directeur général par intérim, Services de protection  
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications  
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC  
Conrad Landry, chef des pompiers  
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement  
René Lagacé, directeur, Ingénierie  
Gregg Houser, contrôleur et trésorier adjoint  
Jeff Preston, directeur, Ressources humaines  
Tim Moerman, directeur, planification et gestion de l'environnement  
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats  
Sarah Anderson, gestionnaire, planification de l'aménagement  
Andrew Smith, gestionnaire, planification stratégique  
Kevin Silliker, directeur, Développement économique

### DÉLÉGUÉS

Gary Scandlan, Watson and Associates  
Devon Forshner, HUB International

### 1. CALL TO ORDER

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Motion :** Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 20 novembre 2023 soit adopté, sous réserve de la modification suivante :

- Modification de l'ordre des présentations pour que le point 6.1.4 (Présentation : Demande d'une citoyenne de déplacer le parc à ferraille AIM – Erin Lantz, citoyenne de Lewisville) soit présenté en premier.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Richard

### MOTION ADOPTÉE

### 3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

### 5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

---

### 6.

**EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION****6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC**

5 minutes

**6.1.4 Présentation :** Demande d'une citoyenne de déplacer le parc à ferraille AIM – Erin Lantz, citoyenne de Lewisville

Erin Lantz prend la parole au nom des résidents de Lewisville pour exprimer leurs inquiétudes à propos du bruit et des odeurs nauséabondes qui proviennent des entreprises industrielles dans le secteur de la rue Toombs, dont le parc à ferraille AIM aménagé sur cette rue. Ces problèmes, qui durent depuis plus de 10 ans, se sont intensifiés dans les dernières années.

Voici les principales inquiétudes exprimées :

- bruit excessif pour les résidences situées dans un rayon de 1 kilomètre; dans certains cas, on fait état d'un niveau de bruit qui atteint 70 décibels;
- l'aspect inesthétique des établissements des entreprises industrielles a une incidence sur la qualité de vie des citoyens et empêche les résidents de profiter de leur propriété et des zones récréatives comme le sentier du ruisseau Humphrey's;
- ces entreprises industrielles pourraient avoir un impact environnemental sur les zones de conservation, sur les sentiers, de même que sur les résidences et les écoles des alentours;
- les odeurs nauséabondes et les émanations signalées sont des motifs d'inquiétude pour la santé des résidents;
- les trains qui bloquent la circulation pendant 20 minutes causent des inconvénients aux automobilistes et aux piétons; ces retards constituent des problèmes de sécurité pour les policiers, les techniciens de l'urgence médicale et les pompiers en cas d'urgence.

Le groupe recommande que la Ville passe en revue les entreprises installées dans ce secteur et s'assure que ledit secteur est bien zoné pour les aménagements commerciaux autorisés. Il faut réinstaller les entreprises si elles ne respectent pas le règlement de zonage et leur vocation commerciale et appliquer les arrêtés municipaux qui se rapportent aux problèmes touchant les résidences, les écoles, les garderies et les zones récréatives.

Shawn Crossman, maire adjoint, remercie Erin Lantz de son exposé et confirme que le Conseil municipal s'inquiète des problèmes environnementaux et de leur effet sur la qualité de vie des résidents. Il suggère de mettre sur pied un comité de citoyens constitué de représentants de la Ville de Moncton, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

**6.1.1 Présentation :** Arrêté anti-harcèlement et la communauté 2SLGBTQIA+ – Justin Durette, vice-président, Rivière de la fierté du Grand Moncton

Justin Durette présente un exposé de vive voix sur la protection et l'inclusivité de la communauté 2SLGBTQIA+.

Dans la dernière année au Canada, on a constaté une augmentation, de 72 % et 62 % respectivement, des crimes haineux et violents contre les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ au Nouveau-Brunswick.

La Rivière de la Fierté souhaite que la Ville de Moncton adopte d'autres arrêtés sur la sécurité, par exemple un « arrêté municipal sur les zones de sécurité communautaire », qui permettraient :

- de protéger les groupes contre l'interruption ou l'annulation d'activités dans un rayon de 100 mètres des zones d'événements ou de sécurité;
- de prendre au sérieux les actes de violence ou les menaces;
- de mettre sur pied un comité consultatif sur la sécurité;
- à la Ville de consulter les groupes 2SLGBTQIA+ de la localité.

On pourrait ainsi aider la Ville à prévenir les crimes haineux et à accomplir des progrès afin d'assurer, pour tous et pour toutes, la sécurité et l'inclusivité dans la collectivité.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, suggère au groupe de réfléchir à deux activités :

- soumettre au Conseil municipal, pour examen, un projet d'arrêté;
- consulter le Comité de l'inclusion sociale pour soumettre une recommandation au Conseil municipal.

La mairesse remercie Justin Durette de son exposé et est d'accord pour soumettre cette question au Comité de l'inclusion sociale.

**6.1.3 Présentation :** Systèmes de télévision en circuit fermé (TVCF) aux fins de dissuasion du crime dans les immeubles d'habitation – Justerini Villafior

Justerini Villafior présente de vive voix un exposé pour proposer à la Ville de Moncton de créer une politique ou une ordonnance obligeant à installer des systèmes de télévision en circuit fermé

dans les terrains de stationnement et dans les halls d'entrée des immeubles d'appartements afin de réduire et de décourager les vols et les activités illicites.

6.1.2 **Présentation** : Plus forts ensemble – Peter McKee Community Centre Inc. – Christine Taylor, directrice générale et Tom Bateman, représentant du conseil d'administration

Tom Bateman et Christine Taylor présentent un exposé en format PowerPoint pour donner de l'information sur le profil démographique de leur clientèle, sur les difficultés dans les services, sur les initiatives de programmation, sur la situation actuelle des activités et sur les moyens qu'ils prennent pour corriger les lacunes et nouer un solide partenariat avec la Ville de Moncton afin d'améliorer le bien-être des résidents et de développer la résilience dans la collectivité.

Font partie de leurs difficultés actuelles, la hausse des prix et de la demande des produits alimentaires, l'accroissement des besoins et des coûts de sécurité, le déneigement, l'entretien des cours-jardins et les frais des services professionnels.

Le groupe souhaite travailler de concert avec la Ville pour résoudre ces problèmes et est favorable à toute l'aide que cette dernière peut lui apporter.

Charles Léger, conseiller municipal, demande si la Ville peut se réunir avec le groupe pour se pencher sur ses besoins et demander l'aide du gouvernement provincial; il suggère de faire intervenir le ministre Greg Turner. Jocelyn Cohoon est d'accord avec cette demande et coordonnera une réunion avec la Société John Howard et le Centre d'alimentation Peter McKee.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande si le Comité de la sécurité publique est toujours actif et si on peut soumettre à ce comité les problèmes de sécurité de ce secteur. Charles Savoie fait savoir que la GRC a effectivement un comité de sécurité conjoint qui exerce ses activités de concert avec la Division de l'exécution des arrêtés et qu'il soumettra cette question au Comité pour ce secteur des patrouilles et pour ce plan opérationnel.

Le Conseil remercie le groupe de cet exposé et l'invite à participer à une prochaine réunion du Conseil pour faire le point sur les améliorations apportées à cette question.

**Autres présentations**

2 minutes

**6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION**

15 minutes

6.2.1 **Mise à jour – GRC** – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, fait le point sur les activités de la GRC.

**Services de police communautaires**

- Le 13 novembre, Benoit Jollette et l'équipe des Services de police communautaires se sont réunis au YMCA à l'occasion de l'événement « S'entraîner avec un recruteur », qui a permis d'éclairer les exigences physiques auxquelles doivent se conformer les agents.
- Le nouveau bureau des Services de police communautaires ouvre ses portes cette semaine; il y aura une séance portes ouvertes.
- C'est ce samedi qu'aura lieu le Défilé du père Noël; les membres de la GRC ont hâte de participer à ce défilé.

**Groupe de réduction de la criminalité**

- On a mené une enquête sur un narcotraffiquant qui sortait de sa résidence et d'un hôtel; le 8 novembre, le Groupe a repéré le suspect et l'a arrêté, pour ensuite perquisitionner sa résidence, ce qui a permis de saisir 1,2 kilogramme de fentanyl. Des accusations seront bientôt déposées.
- Le 15 novembre, des membres de la GRC ont exécuté un mandat de perquisition sur l'avenue Edgett; ils ont arrêté un homme et une femme et saisi un nombre considérable de drogues et d'armes à feu.
- On mène toujours à intervalles réguliers des activités d'application des lois et des règlements sur le narcotrafic et la consommation dans la rue. Grâce à ces activités, les agents ont pu procéder à trois saisies de drogues et exécuter un mandat d'arrestation.

**Section des enquêtes générales**

Le vendredi 17 novembre, des membres de cette section ont mené une enquête sur une menace potentielle de fusillade dans une école. Une discussion en ligne qui donnait certains détails sur cette fusillade potentielle a permis de réunir de l'information; toutefois, il n'a pas été question d'une date ni d'une heure précises. On a procédé à l'arrestation de deux adolescents et d'un homme de 19 ans relativement à cet incident.

**Équipe de patrouilles**

Des agents ont intercepté 38 véhicules qui contrevenaient aux arrêtés municipaux lors de l'opération sur le bruit et les perturbations. On a constaté que 34 de ces 38 véhicules étaient dotés d'un système d'échappement bruyant.

Le 6 novembre, le détachement de la GRC pour la région de Caledonia a déposé, auprès de la GRC de Codiak, une plainte à propos d'un individu en détresse psychologique qui proférait des menaces importantes avec une arme à feu sur le chemin Salisbury. Les membres de la GRC ont fait appel à un drone pour repérer cet individu, qui a ensuite été arrêté.

Charles Léger, conseiller municipal, demande à Benoit Jollette et à Laurann Hanson, notre directrice générale des Services organisationnels, de se pencher sur la possibilité de mettre sur pied le Centre des communications opérationnelles de la GRC et le Centre de répartition de la Ville pour attribuer aux demandes de service des numéros dans les appels du public.

### 6.2.2 **Présentation** – Lancement du système d'appels d'offres en ligne – Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats

Tanya Carter donne une vue d'ensemble de la nouvelle plateforme d'appels d'offres électronique de la Ville (bids&tenders).

Elle présente un exposé sur le lancement de cette plateforme, qui sera mise en œuvre dans les prochains mois, ce qui permettra aux fournisseurs de soumettre leurs offres électroniquement et d'éliminer les copies imprimées ou les courriels.

- Cette plateforme, utilisée par plus de 425 organismes du secteur public en Amérique du Nord, a été mise au point par des professionnels des marchés publics.
- La Ville de Saint John, la Municipalité régionale d'Halifax et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ont adopté la même plateforme.
- Le taux de conformité des offres se chiffre en moyenne à 98,62 %, ce qui est utile pour les fournisseurs comme pour les acheteurs.
- Nous lancerons un site Web qui portera la marque de la Ville.
- Cette plateforme permet de visualiser sans frais tout le dossier de l'appel d'offres sans avoir à s'inscrire. À l'heure actuelle, seulement 75 % des adhérents qui ont téléchargé les dossiers d'appel d'offres déposent des offres.
- L'avis d'appel d'offres du Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick comprend le lien qui mène au site des appels d'offres électroniques de la Ville.

Voici les avantages de cette plateforme pour les fournisseurs :

- Elle permet d'éviter de coûteuses erreurs de calcul.
- Elle élimine le risque de soumettre des offres incomplètes.
- Elle permet de réviser et d'éditer les offres n'importe quand avant la date de clôture.
- Elle prévoit un environnement collaboratif de préparation des offres en ligne.
- Elle permet de revoir les offres et d'automatiser le contrôle de la conformité des propositions.
- Il est possible de déposer des garanties numériques.
- On peut soumettre les questions directement aux agents des achats sur cette plateforme.
- Les avis et les rappels automatisés permettent de s'assurer que les fournisseurs déposent leurs offres dans les délais.

En voici les avantages pour les acheteurs :

- outils automatiques d'analyse des offres et de notation numérique;
- amélioration de la gestion du processus d'administration des offres dans un environnement centralisé;
- suivi et horodatage des activités et des transactions;
- points de vérification pour le contrôle de la qualité;
- modèles et formulaires réutilisables;
- capacité de gestion des contrats;
- meilleure capacité dans l'établissement des rapports;
- tableau de bord pour la gestion des tâches;
- possibilité d'établir une base de données d'urgence pour les entreprises présélectionnées qui offrent des services 24 heures sur 24, ce qui est très utile pour l'OMU;
- établissement d'une base de données de fournisseurs divers et certifiés;
- possibilité de dresser des listes de fournisseurs compétents (par exemple pour les services de traiteur);
- réplique des projets de marchés publics dans d'autres programmes afin d'en accroître la portée;
- circuit d'approbation de l'attribution des contrats (dans les limites des pouvoirs du directeur municipal).

On pourra éventuellement y apporter des améliorations :

- gestion du rendement des fournisseurs;

- enregistrement des données ouvertes;
- développement des contrats en faisant appel à DocuSign.

Voici le calendrier adopté pour la mise en œuvre du projet :

- communication avec les fournisseurs et intégration (novembre-décembre 2023);
- communication externe (novembre-décembre 2023);
- séances portes ouvertes des fournisseurs (les 5 et 6 décembre 2023);
- lancement officiel de bids&tenders (le 1<sup>er</sup> janvier 2024);
- gestion des contrats (janvier 2024);
- capacité d'évaluation des offres en ligne (personnel de la Ville) [février 2024].

Il pourrait y avoir des maux de croissance et des problèmes lorsqu'on lancera le système; il y aura toutefois une ligne d'aide consacrée aux fournisseurs et au personnel des achats, ce qui constituera un avantage; on offrira aussi de nombreux outils et ressources de formation en ligne pour aider les utilisateurs.

---

7.

## QUESTIONS D'URBANISME

### 7.1 **Introduction** : Modification du Plan municipal et de l'Arrêté de zonage – Convertir les aménagements résidentiels en aménagements autorisés

Andrew Smith présente un exposé en format PowerPoint et explique la raison d'être de cette initiative, qui vise à remplacer, par des aménagements autorisés (de plein droit), les aménagements résidentiels conditionnels (soumis aux clauses et aux conditions du Comité consultatif d'urbanisme) dans le Plan municipal et dans l'Arrêté de zonage.

Cette initiative fait partie du plan d'action adopté pour la demande approuvée récemment dans le cadre du Fonds de la SCHL pour accélérer la construction de logements. L'initiative qui consiste à améliorer les normes d'esthétique constitue la première phase de la simplification de l'Arrêté de zonage et consiste à réduire les obstacles, de même qu'à accélérer l'offre de logements à Moncton en stimulant la croissance du logement sur le territoire de la ville dans les trois prochaines années.

Conformément au cadre institué et adopté pour le Plan municipal et l'Arrêté de zonage en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*, il y a trois grands axes d'approbation des demandes d'aménagement pour le logement :

- l'approbation de l'agent d'aménagement (directeur du Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement ou son fondé de pouvoirs). Il n'est pas nécessaire de demander les approbations spéciales du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou du Conseil municipal. Le délai d'approbation est de l'ordre de 7 à 14 jours;
- le CCU, qui est habilité à approuver certaines demandes de planification, dont celles qui portent sur les aménagements conditionnels (soit les aménagements qui peuvent être autorisés sous réserve des clauses et des conditions imposées par le CCU). Le délai d'approbation est de l'ordre de six à huit semaines;
- le rezonage nécessite l'approbation du Conseil en modifiant l'Arrêté de zonage, ainsi que le Plan municipal dans les cas nécessaires. Le délai d'approbation est de l'ordre de quatre à six mois.

L'intention du législateur pour les aménagements conditionnels consiste à approuver la demande d'aménagement « sous réserve de certaines clauses et conditions ». Par rapport à d'autres administrations provinciales qui exercent des « pouvoirs discrétionnaires », les comités d'approbation des projets d'urbanisme du Nouveau-Brunswick ont des pouvoirs discrétionnaires limités qui leur permettent de refuser une demande d'aménagement conditionnel.

Voici les problèmes dans ce processus :

- il retarde l'approbation des demandes d'aménagement;
- il est imprévisible;
- consultation de la collectivité : il faut pondérer les avantages et les inconvénients (« n'importe où, mais pas chez nous »);
- Sommet sur le logement au Nouveau-Brunswick et sur le rôle de l'urbanisme dans l'accélération de l'offre de logements;
- atelier du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur le syndrome « n'importe où, mais pas chez nous » (octobre);
- incohérence avec d'autres administrations;
- outil inadapté à l'examen de la conception des projets d'aménagement résidentiels.

Les modifications proposées viendront améliorer la cohérence et la prévisibilité dans le processus d'approbation des demandes d'aménagement, en plus de réduire le nombre de dérogations à demander, de résoudre les problèmes de compatibilité avec les quartiers et de refus des citoyens (« n'importe où, mais pas chez nous ») et d'ajouter des conditions grâce au mécanisme de la dérogation (en gardant une marge de manœuvre pour l'adaptation).

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton :

- (1) adopte en première lecture les arrêtés proposés :
  - (a) l'Arrêté portant modification du Plan municipal, soit l'arrêté Z-122.05;
  - (b) l'Arrêté n° Z-122B.01 portant modification de l'Arrêté du Plan municipal secondaire – Plan du quartier de Sunny Brae;
  - (c) l'Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-222.24;
- (2) soumette les arrêtés ci-dessus au Comité consultatif d'urbanisme pour qu'il formule ses commentaires par écrit, en lui donnant jusqu'au 20 décembre 2023 pour déposer les commentaires;
- (3) fixe au 4 décembre 2023 la date de la présentation publique;
- (4) fixe au 15 janvier 2024 la date provisoire de l'audience publique.

Proposée par le conseiller Bourgeois

Proposée par le conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

##### 7.2 **Audience publique** – Arrêté sur les droits et redevances (droits prévus dans la *Loi sur l'urbanisme*)

**Motion : Que** le Conseil municipal adopte en deuxième et en troisième lecture l'Arrêté n° A-1324 concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton.

Andrew Smith présente un bref exposé en format PowerPoint sur la mise en œuvre des nouveaux droits et des nouvelles redevances pour les services de la Ville, avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Personne ne s'y oppose.

La mairesse déclare que l'audience publique est ouverte et demande si des proposants ou des opposants veulent s'exprimer sur cette question. Personne ne souhaite prendre la parole devant le Conseil municipal à ce sujet. La mairesse déclare que l'audience publique est levée.

**Motion : Que** le Conseil municipal adopte en deuxième et en troisième lecture de l'annexe A de l'Arrêté n° A-1324 concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler

Appuyée par le conseiller Kingston

#### MOTION ADOPTÉE

##### 7.3 **Audience publique** – Arrêté sur la redevance d'aménagement – boul. Harrisville, ch. Shediac, prom. Marriott, zone de modernisation de l'égout collecteur de DIM

Josh Davies présente ce point et l'expert-conseil, Gary Scandlan, de Watson and Associate, qui présente un exposé en format PowerPoint et donne un aperçu sur la modification que l'on propose d'apporter à l'Arrêté sur la redevance d'aménagement (1519.3) afin d'instituer la zone de redevances pour la modernisation de l'égout collecteur du boulevard Harrisville, du chemin Shediac, de la promenade Marriott et de Développement industriel de Moncton (DIM).

Personne ne s'y oppose.

La mairesse déclare que l'audience publique est ouverte et demande si quelqu'un veut se prononcer pour ou contre cette question. Personne ne souhaite prendre la parole devant le Conseil municipal à ce sujet. La mairesse déclare que l'audience publique est levée.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton adopte en deuxième et en troisième lecture l'Arrêté portant modification de l'Arrêté sur la redevance d'aménagement, soit l'arrêté Z-1519.3, et qu'il adopte l'Étude du contexte des redevances d'aménagement – zones de redevances de la promenade Marriott, du boulevard Harrisville, du chemin Shediac et de la modernisation de l'égout collecteur du parc industriel de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger

Appuyée par la conseillère Edgett

#### MOTION ADOPTÉE

##### 7.4 **Lotissement provisoire** – Lotissement Richard – Compensation financière

Bill Budd présente un exposé en format PowerPoint sur une décision à prendre à propos du terrain d'utilité publique et de l'obligation de compensation financière de l'Arrêté sur le lotissement. L'objectif du Plan de lotissement provisoire consiste à créer le lot 23-1 pour les besoins de l'aménagement résidentiel. Le demandeur souhaite subdiviser sa propriété du 70, rue Centre afin de créer un lot où est déjà aménagée une habitation et un deuxième lot à vendre pour l'aménagement d'une habitation proposée.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton demande une compensation financière de 3 806,92 \$ en contrepartie du terrain d'utilité publique pour l'aménagement du lotissement Richard.

Proposée par le conseiller Kingston  
Appuyée par le conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

---

#### 8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

---

#### 9. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

##### 9.1 Recommandation(s) – Séance à huis clos – le 14 novembre 2023

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l'Accord d'achat et de vente pour l'acquisition des terrains portant les NID 618496 et 5057591 auprès de Terrance Wilson Chamberlain, soit les terrains et les bâtiments situés dans le bassin hydrographique de Turtle Creek, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour effectuer cette transaction d'acquisition et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par la conseillère Edgett

#### MOTION ADOPTÉE

**Motion : Que** Le Conseil municipal de Moncton approuve la prorogation, pour cinq ans, des accords existants de la Ville de Moncton avec GreenShield Canada pour offrir l'assurance soins de santé et soins dentaires, avec la Financière Sun Life pour offrir les avantages assurés (assurance-vie et assurance invalidité de longue durée) et avec SSQ Groupe financier pour offrir l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, conformément aux propositions de coûts et aux clauses des contrats négociés par HUB International au nom du Bureau des ressources humaines de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère LeBlanc  
Appuyée par le conseiller Kingston

Shawn Crossman, maire adjoint, se dit inquiet du processus mené pour cet accord et pose la question suivante : La Ville aurait-elle pu réaliser de meilleures économies en lançant une DDP?

#### MOTION ADOPTÉE

Contre :  
Maire adjoint Crossman  
Conseillère Thériault

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton autorise l'acquisition en l'état du terrain portant le NID 1020189, situé au sud de la promenade Marina, auprès du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour effectuer cette transaction d'acquisition et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Bourgeois

#### MOTION ADOPTÉE

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve la demande de subvention de réaménagement de trois ans déposée par 717035 NB Inc. pour l'immeuble polyvalent proposé au 1333, rue Main, selon les modalités exposées dans le modèle de subventions financières établi dans la Politique relative au programme d'incitatifs financiers;

Qu'il approuve la demande déposée par 717035 NB Inc. dans le cadre du Programme de subventions équivalentes aux droits de permis de construction et d'aménagement pour l'immeuble

polyvalent proposé au 1333, rue Main, conformément aux conditions et aux modalités établies dans la Politique relative au programme d'incitatifs financiers;

Qu'il demande au Bureau des affaires juridiques de la Ville de préparer l'Entente de paiement de la subvention en faisant appel au formulaire type de l'entente joint à la politique et ajoute l'information pertinente en ce qui a trait à la subvention et au projet du demandeur, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett

Appuyée par le conseiller Léger

## MOTION ADOPTÉE

---

### 10.

#### RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

##### 10.1 **Présentation** – Budget 2024 de la Zone d'amélioration des affaires du centre-ville – Patrick Richard, directeur général, DMCI

Patrick Richard présente un exposé en format PowerPoint sur le rôle de Downtown Moncton Centre-ville à Moncton et donne un aperçu des activités de cet organisme en 2023, dont le nouveau projet pilote de l'Équipe Enviro.

À nouveau cette année, le taux est fixé à 0,16 \$ par tranche de 100 \$ de l'assiette foncière. L'assiette d'évaluation foncière de la ZAA pour 2024 s'établit à 597 037 600 \$, soit 3 % de plus qu'en 2023. La procédure annuelle prévue dans la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, LRN-B 2014, chap. 102 (la Loi), qui porte sur la contribution spéciale pour la Zone d'amélioration des affaires afin de générer le financement du budget de fonctionnement 2024 de DMCI, prévoit le dépôt du budget du Conseil d'administration de DMCI. Le budget 2024 proposé de DMCI est reproduit ci-joint. Le budget 2024 de DMCI a été présenté à ses membres et adopté le 26 septembre 2023.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton autorise la greffière municipale à diffuser l'avis à publier conformément aux exigences de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, LRN-B 2014, chap. 102, pour le budget déposé par Downtown Moncton Centre-ville Inc.;

Que l'Arrêté A-1002.23 soit adopté en première lecture.

Proposée par le conseiller Bourgeois

Appuyée par le maire adjoint Crossman

## MOTION ADOPTÉE

##### 10.2 **Demande au Fonds en fiducie pour l'Environnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick** – Mise à jour du Plan d'adaptation aux changements climatiques

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton appuie le dépôt d'une demande de financement auprès du Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick afin de mettre au point un nouveau Plan d'adaptation aux changements climatiques, en contrepartie de la somme de 60 000 \$, soit la somme maximum disponible.<

Proposée par le conseiller Butler

Appuyée par le conseiller Kingston

## MOTION ADOPTÉE

##### 10.3 **Octroi du contrat lié à la proposition de prix no QP23-092** – Services de location de voitures à la journée et à court terme

**Motion : Que** le contrat lié à la proposition de prix n° QP23-092 pour les services de location de voitures à la journée et à court terme soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte le cahier des charges, soit Budgetcar Inc. (exerçant ses activités sous la dénomination d'Avis Budget Group, Inc.) conformément aux tarifs de location mensuels précisés dans sa proposition de prix; le contrat est assorti d'options permettant de le renouveler pour au plus quatre (4) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, à la condition que le renouvellement du contrat réponde aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger

Appuyée par le conseiller Richard

**MOTION ADOPTÉE**

---

**11.**

**LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'adoption du Plan municipal de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-122.05 – Convertir les aménagements résidentiels en aménagements autorisés – **Première lecture**
- La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-122.05.*
- 11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant l'adoption du plan du quartier de Sunny Brae – Plan municipal secondaire de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-122B.01 – **Première lecture**
- La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-122B.01.*
- 11.3 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.24 – Convertir les aménagements résidentiels en aménagements autorisés – **Première lecture**
- La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.24.*
- 11.4 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant l'approbation du budget de Downtown Moncton Centre-ville Inc. et l'établissement d'une contribution spéciale pour la Zone d'amélioration des affaires de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1002.23 – **Première lecture**
- La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté A-1002.23.*
- 11.5 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1324 – **Deuxième et troisième lectures**

**Motion : Que** la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-1324.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par la conseillère Edgett

**MOTION ADOPTÉE**

*La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-1324.*

**Motion : Que** l'Arrêté relatif aux arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1324, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett  
Appuyée par le conseiller Butler

**MOTION ADOPTÉE**

*La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté A-1324.*

- 11.6 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant la redevance d'aménagement de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1519.3 – **Deuxième et troisième lectures**

**Motion : Que** la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-1519.3.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par le conseiller Kingston

**MOTION ADOPTÉE**

*La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-1519.3.*

**Motion : Que** l'Arrêté relatif aux arrêtés de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1519.3, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Kingston  
Appuyée par le conseiller Butler

**MOTION ADOPTÉE**

*La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-1519.3.*

---

**12.  
AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS**

---

**13.  
NOMINATIONS À DES COMITÉS**

---

**14.  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Motion : Que la séance soit levée.**

Proposée par le conseiller Richard

**MOTION ADOPTÉE**

.....  
Dawn Arnold  
MAIRESSE

.....  
Shelley M. Morton  
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE  
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/20 h 01

/ko